

⇒ Consultation de cette note mensuelle sur le site UNSA FERROVIAIRE , rubriques = NOS INFOS = "OBSERVATOIRE PRIX ET PENSIONS".

⇒ **NB : pour prendre connaissance de cette note : ne pas oublier de cliquer sur " CONSULTER LE MODE D'EMPLOI".**

OBSERVATIONS :

L'inflation, à fin mai 2026, se situe à +2,4%, sur un an. Et le cumul des 12 derniers mois (hors tabac) affiche une hausse de +1,13%. Pour l'I.P.C.H. (indice des prix à la consommation harmonisé) : +2,8% à fin avril 2026.

Dans la mesure ou l'IPC dépasse 2%, le SMIC augmente +2,4% au 1er juin 2026, pour 2,2 millions de salariés et la prime d'activité augmente de 50€ au 1er juillet 2026, pour 3 millions de foyers. Ces augmentations restent évidemment insuffisantes au regard du dérapage de l'inflation. Quant aux augmentations salariales, elles restent sous le niveau de l'inflation pour une moyenne de +1,73% en 2026, contre +2,27% en 2025 et +3,5% en 2024 ! Le contexte géopolitique continue d'avoir des conséquences sur le coût de l'énergie, l'inflation et les taux d'intérêts. La croissance n'est plus au rendez-vous et le chômage repart à la hausse +8,1%. Et les prévisions du PIB sont également revues à la baisse pour 2026 : +0,8% au lieu de 0,9% attendu.

Même en cas de paix durable établie entre les Etats Unis et l'Iran, une situation économique plus favorable n'évoluera que lentement vers un retour à la normal !

Côté énergie : pas sûr que les discussions concernant la baisse des taxes sur l'électricité réclamée par la filière pour réussir le nouveau plan d'électrification aboutissent rapidement et soient socialement acceptables, dans la mesure ou pour l'Etat, la fiscalité énergétique rapporte 59,8 Md€ (2% du PIB) .

Dont 1% du PIB rien que pour les taxes sur les carburants ! Or des baisses accordées par le gouvernement ont abouti à 35 régimes dérogatoires en faveur : des transports, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie et du BTP, plus du gazole non routier et de l'aide aux biocarburants, pour un coût de 15 Md€. Et quant les consommations de carburants chutent, comme observées actuellement, ce sont des recettes fiscales à la baisse !

Or, pour envisager une stratégie bas-carbone, c'est accepter 7 à 10 Md€ de recettes fiscales en moins d'ici 2030 et 15 à 30 Md€ d'ici 2050.

REVALORISATION DES RETRAITES :

L'ensemble des pensions de retraite du régime général a été revalorisé de +0,90% à compter du 1er janvier 2026.

Mais avec le gel des retraites ARGIC - ARRCO, l'augmentation est en fait : de +0,30% pour les cadres et de +0,60% pour les non-cadres !

Or la réunion de mi-mars, entre organisations syndicales et patronat n'a pas réussi à débloquer la situation, et aucun rattrapage n'a pu être obtenu.

Et Il faudra attendre le 1er novembre prochain, pour espérer une augmentation substantielle pour les 12 mois suivants !

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES :

Le Parlement a aussi rejeté, pour 2026, la remise en cause de l'abattement fiscal de 10% actuel sur l'impôt sur les revenus.

Ainsi que la non indexation sur l'inflation des prestations sociales, et du barème des impôts. Mais soyons vigilant pour le PLSS de 2027.

Bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités, mais limitée quand même, car les Mutuelles devront supporter une ponction de 1 Md€

qui forcément se retrouvera dans l'augmentation des cotisations ! Pour rappel : une ponction de 1,5 Md€ avait déjà été perçue après la crise du Covid 19 et 500.000 € en 2023. Une façon peu élégante de rattraper ce que le gel des retraites n'a pu apporter !

Pas sûr d'ailleurs, que le gel des cotisations demandé par le gouvernement pour l'année 2026, sera correctement appliqué !

L'augmentation de la cotisation 2026 ne doit pas dépasser celle de 2025. Mais juridiquement il est difficile de pouvoir l'imposer !

Par ailleurs, l'augmentation du plafond de la CSG : +1,8%, vient aussi plomber la faible revalorisation des retraites et forcément maintiendra le pouvoir d'achat monétaire des retraités, une fois de plus, dans le rouge ! D'autant que la part des dépenses contraintes pèsent de plus en plus dans le budget : de 13% au début des années 1960, elle passe à plus de 30% aujourd'hui.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU TABLEAU SYNOPTIQUE POUR TENIR COMPTE DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE DU MOMENT :

Page 1 : Les chiffres du patrimoine retiennent : un chiffre de 9.000 Md€ pour les plus de 65 ans ! Un chiffre qui devrait rassurer les futurs héritiers !

Avec leur épargne, les retraités se préservent vis à vis du risque d'une entrée en Ehpad et apportent leurs contributions, pour "boucher" un bout de la dette actuelle de l'Etat et pour également récompenser nos plus jeunes de participer à nos retraites par répartition !

Reprocher aux retraités de trop épargner !, c'est oublier que le livret A, par exemple finance le logement social et le renouvellement urbain,

en plus de placements sur les marchés financiers ! A charge pour nos institutions bancaires de privilégier nos entreprises françaises !

Page 3 : Le taux d'endettement / PIB : Ligne supplémentaire. Il est intéressant de pouvoir comparer notre endettement avec celui de nos voisins.

La France (115,6%) est troisième après la Grèce (153,6%) et l'Italie (135,3%). Que dire des Etats Unis : 123% et du Japon : 250% !

Concernant les Etats Unis : en réglant les matières premières en dollars, on laisse une partie de sa dette aux pays du tiers monde !

Concernant le Japon : même pas peur, puisque leur dette appartient en totalité au peuple japonais. Mais au détriment de la politique sociale !

Concernant la France : seule la moitié de la dette est supportée par les français, 25% de la dette appartient à nos voisins européens et

25% à des pays extérieurs à l'Europe. Ce qui est forcément dangereux pour notre économie, et gênant pour effectuer des nouveaux emprunts

Ce n'est pas pour autant que nous devons baisser les bras ! Car le remboursement de cette dette ne favorise pas nos investissements !

CONCERNANT LE SEUL DÉFICIT DES RETRAITES :

Il n'est pas nécessaire de demander aujourd'hui aux actifs et aux entreprises des cotisations supplémentaires.

En jouant sur les seuls transferts : c'est actuellement suffisant si le gouvernement veut s'en donner les moyens !

Rééquilibrer la fiscalité, en renforçant la part de la fiscalité directe des hauts revenus et largement suffisant actuellement.

A titre d'exemple : reconnaître que l'IFI (impôt sur la fortune immobilière, à partir de 1,3 millions d'€) et la flat-tax ont contribué à une baisse catastrophique dans la construction des logements, ne rapportant que 1,8 Md€ au lieu de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) qui rapportait 6,8 Md€.

Revenir à l'ISF rapporterait 4,5 Md€ par an ! Largement suffisant pour combler le seul déficit des retraites sans avoir pour l'instant à chercher ailleurs !

Sous réserves de respecter l'actuel choix de la majorité des français et ne pas détourner cette manne dans le "tonneau des Danaïdes" de l'Etat !

Page 3 : Comparaison de l'âge de retraite en 2025 de l'âge effectif (E) par rapport à l'âge légal (L) :

Une nouvelle ligne du tableau permet de comparer notre situation par rapport celle de nos voisins.

La tendance est claire : travailler plus longtemps devient la norme, (évolution de l'âge légal) malgré de vifs débats sur l'équilibre entre soutenabilité financière et justice sociale, d'autant que la reconnaissance de la pénibilité est toujours à la remorque !

Mais la réalité est tout autre, lorsque l'on compare l'âge effectif de départ par rapport à l'âge légal, pour tous nos voisins concernés !

Age effectif (E) / Age légal (L) : Fr. E: 63,4, L: 64, 67,70 ans, All. E: 63,5, L: 65, 67 ans, Belg. E: 61,2, L: 65, 67 ans, Ita. E: 62, L: 67 ans, Esp. E: 61,9, L: 65 ans.

Les écarts sont toujours persistants ! Y compris pour la France. Dont le COR voudrait voir reculer le départ en retraite à 65 ans !!

Concernant la reconnaissance de la pénibilité :

NB : Se souvenir : qu'un tiers des travailleurs les plus pauvres, occupant les postes les plus pénibles décèdent avant l'âge de 64 ans !!

Page 3 : Taux de remplacement . Espérance de vie. Nombre d'actifs par retraités. Taux de fécondité.

Ces renseignements complètent la page 3.

Taux de remplacement : Taux à la liquidation /12 derniers salaires: 1940 = 71%, 1949 = 72,2%, 1965 = 76,8%, 1980 = 68,9%, 2024 = 66,6%, 2050 = 64,4%..

Espérance de vie INSEE, 2024 : F: 85,6 ans, H: 80,0 ans. En 2050 : F: 91 ans, H: 84,3 ans.

Espérance de vie en bonne santé, en 2024 : F: 77 ans, H: 75,5 ans. INSEE en 2070 : les + de 65 ans passeront de 21% à 29%.

Nombre d'actifs par retraités : En 2002 : 2,1 actifs pour 1 retraité, 1,7 en 2020, 1,6 en 2030, 1,5 en 2040, 1,3 en 2070, contre 4,69 en 1960.

Taux de fécondité (ICF) : diminue de façon sensible, en France comme en Europe : 2,02 en France en 2010, il tombe à 1,56 en 2025 !

⇒ Le nombre des retraités se situerait autour de 19 millions d'ici 2040.

⇒ Faudra-t'il considérer que la retraite par répartition ne serait plus devenue qu'un simple étage ?

Evidemment ces chiffres nous obligent à se poser la question de la pérennité de la retraite par répartition qui ne cesse de fondre au fur et à mesure des réformes successives, alors que le nombre d'actifs diminue et que le taux de fécondité est plus faible.

Même si **notre priorité c'est bien de défendre la retraite par répartition**, en tant que **syndicat réformiste** et sous réserve de ne pas nous engager vers **un facteur d'inégalités : un étage supplémentaire de retraite par capitalisation se posera inévitablement à nous !** Or, la meilleure façon de défendre nos **retraites par répartition** (retraite de base plus complémentaires par points) n'est pas de tourner le dos à la proposition de retraite supplémentaire par capitalisation, mais d'accompagner **le processus déjà engagé** (PER individuel, PER collectif, PER d'entreprise obligatoire, assurance vie, PEA, etc. **Préfon pour le public**), **afin de pouvoir le contrôler, voire de pouvoir l'amender !** Prenons **Préfon** à titre d'exemple : Cotiser à la **Préfon** permet de se constituer un **étage supplémentaire, un complément de revenu pour éviter une trop forte baisse de pouvoir d'achat monétaire, une fois à la retraite.** Préfon est aussi **un outil de défiscalisation.** La rente **versée à vie** fait l'objet d'une **revalorisation chaque année pour tenir compte de l'inflation et ne peut être revue à la baisse !** **Autre exemple de complément de revenu** : le PER (Plan d'Epargne Retraite) connaît un vif succès : 12,7 millions de français en possèdent un actuellement avec une progression de 185%, observée entre 2020 et 2025. Il séduit 15,6% des 25-34 ans et 20,1% des 35-44 ans. **Signe, d'une anticipation plus précoce** des enjeux de la retraite de nos plus jeunes actifs **qui ne peut plus être ignorée !**

Vous trouverez aussi d'autres mises à jour dans le dernier tableau synoptique : sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Enfin, les incertitudes politiques du moment, porteuses **d'instabilités économiques**, ne favorisent que **mollement les investissements** du privé comme ceux du public et l'emploi (**chômage à nouveau en hausse +7,9%, fin 2025**) et déjà : **+8,1%** pour le premier trimestre de 2026 !

⇒ **Damage car à partir de 5% de chômage : il n'y a plus de problème de déficit pour nos retraites !**

⇒ **C'est donc bien la recherche du plein emploi qui devrait animer en priorité nos politiciens, en favorisant un objectif de réindustrialisation de la France, en soutenant la compétitivité des entreprises industrielles et le développement des industries vertes.**

REDACTEUR : REMY-CHARLES DOSSIN U.F.R CENTRAUX